



Un scénario de croissance soutenue de l'activité économique et surtout de l'emploi en Belgique

Les nouvelles "Perspectives économiques 2011-2016" pour la Belgique s'inscrivent dans un contexte de confirmation de la reprise de l'activité économique mondiale.

- La croissance annuelle de l'économie belge serait supérieure à 2 % en 2011 comme à moyen terme et s'accompagnerait d'une progression annuelle de l'emploi de 40 000 à 50 000 unités.
- A politique inchangée, un écart subsisterait entre le taux d'emploi atteint en 2016 (69,7 % - définition EU 2020) et l'objectif fixé à l'horizon 2020 (73,2 %).
- Si les objectifs en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre étaient atteints pour 2008-2012 et leur réalisation en bonne voie pour 2020, les objectifs en matière d'énergie renouvelable requerraient des efforts supplémentaires.
- Les perspectives budgétaires sont améliorées grâce au contexte macroéconomique et à la politique budgétaire suivie ; cependant les objectifs de réduction du déficit à 2,8 % du PIB en 2012 (permettant de sortir de la procédure sur les déficits excessifs) et d'un léger surplus en 2015 constituent un défi important, vu l'ampleur des mesures d'assainissement structurelles nécessaires (17 milliards d'euros à l'horizon 2015) et le difficile problème de répartition de cet effort entre niveaux de pouvoir.

Environnement international

La reprise de l'activité mondiale, entamée dès la mi-2009, a porté la croissance du PIB mondial en 2010 à 5 %. Cette année et l'année prochaine, le dynamisme des pays émergents continuerait à soutenir la croissance mondiale, qui serait de l'ordre de 4,5 %. La reprise de la zone euro serait, quant à elle, ralentie par la forte hausse du prix du pétrole ainsi que par les mauvaises performances de certains pays. Toutefois, la politique monétaire reste accommodante et les conditions de financement se sont globalement améliorées. La croissance du PIB de la zone euro s'élèverait pour chacune des deux années à 1,7 %. Le scénario macroéconomique retenu au-delà de 2012 – basé sur le diagnostic de l'OCDE – suppose le retour à un rythme de croissance des économies avancées comparable à celui enregistré en moyenne avant le déclenchement de la crise. Ainsi, pour la zone euro, le PIB croîtrait en moyenne de 2,2 % sur la période 2013-2016.

Tableau 1. - Principaux indicateurs des Perspectives économiques 2011-2016 (moyennes annuelles)

	2010	2011	2012	2013-2016
Croissance du PIB (en pourcent)	2.1	2.2	2.2	2.2
p.m. croissance du PIB de la zone euro	1.7	1.7	1.7	2.2
Taux d'inflation (en pourcent)	2.2	3.5	2.0	2.0
Emploi (variation annuelle en milliers)	28.6	43.0	45.0	48.4
Taux d'emploi (20-64 ans, en pourcent - définition EU 2020**)	67.6	67.8	68.1	69.7*
Solde de financement des administrations publiques (en pourcent du PIB - définition EDP***)	-4.1	-3.8	-4.4	-3.6*
Dettes publiques brutes (en pourcent du PIB)	96.9	97.1	97.8	97.5*
Emissions de gaz à effet de serre (millions de tonnes d'équivalent CO ₂)	129.8	128.6	128.9	129.6*

* fin de période.

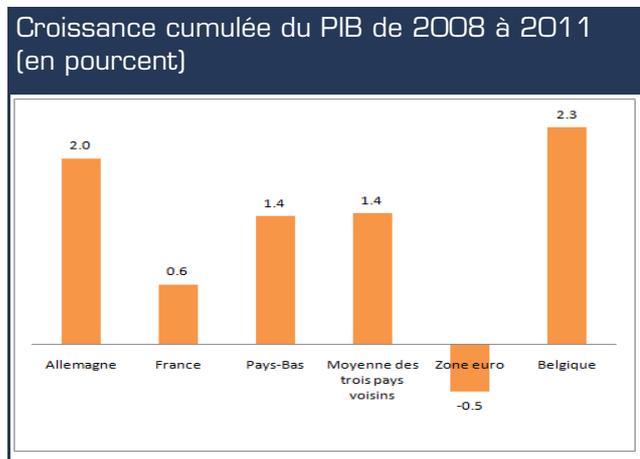
** Concept Eurostat.

*** Procédure sur les déficits excessifs.

Trois risques majeurs sont susceptibles de compromettre ce scénario international : la situation budgétaire de nombreux Etats et les risques financiers qui pourraient y être associés, la volatilité du prix du pétrole et d'autres matières premières dont l'ampleur future dépendra de divers aléas, notamment géopolitiques, la surchauffe des économies de plusieurs pays émergents. A l'inverse, au vu des tout derniers indicateurs disponibles, on pourrait aussi tabler sur une reprise de l'activité dans les économies avancées en 2011 plus importante que celle retenue dans ce scénario.

Croissance économique en Belgique

Dans le scénario retenu, la croissance de l'économie belge serait de l'ordre de 2,2 % par an en 2011 et en 2012 – soit, depuis la crise, une performance bien supérieure à celle de la zone euro – et ce rythme de croissance serait maintenu à moyen terme.



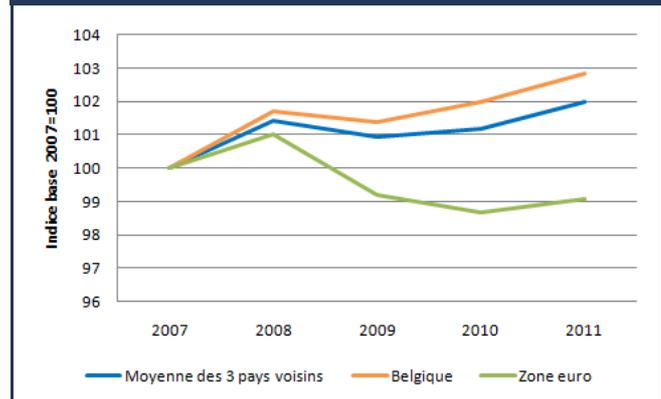
En 2011, la croissance économique serait soutenue par la progression de la croissance de la consommation privée (1,6 %) et par un retour à une croissance positive de toutes les catégories d'investissements, notamment des investissements publics, qui afficheraient une progression très dynamique (10,7 %) à l'approche des élections communales et provinciales de 2012. En 2012, on verrait une nouvelle accélération de la croissance de la consommation privée (1,8 %) et des investissements privés (de 2,5 % pour les ménages et 3,3 % pour les entreprises). A partir de 2013, la demande intérieure et la demande extérieure afficheraient des rythmes de progression proches de la tendance historique. Après une baisse en 2011 (à 1,6 % du PIB) liée à la hausse des prix des matières premières, le surplus extérieur courant devrait augmenter régulièrement pour atteindre 2,6 % du PIB en 2016, étant donné le contexte international favorable.

Emploi et chômage

En matière d'emploi, la Belgique a remarquablement bien résisté à la crise. Dès 2010, l'emploi dans les entreprises avait repris sa progression (+ 27 000 unités),

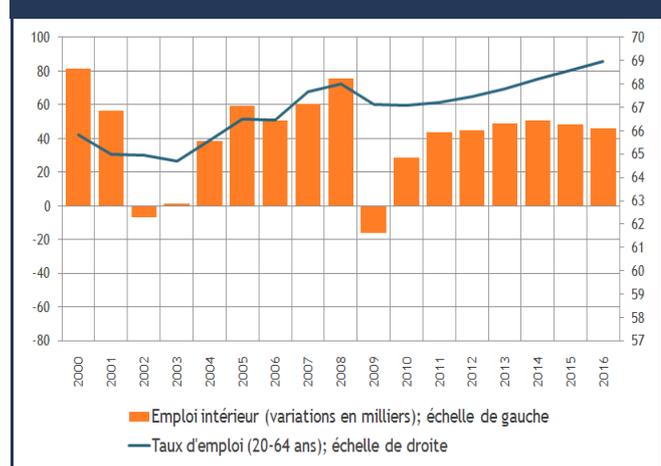
effaçant le recul enregistré en 2009. Même s'il paraît prématuré d'avancer une explication complète à cette évolution étonnamment positive de l'emploi, certains facteurs peuvent être cités. Le système existant de chômage temporaire pour les ouvriers, d'abord renforcé en réaction à la crise économique, puis étendu partiellement aux employés, ainsi que l'expansion continue des emplois titres-services figurent en première ligne.

L'emploi en Belgique a remarquablement résisté à la crise



En 2011, la progression de l'emploi dans les entreprises atteint 44 000 unités, et 46 000 en moyenne annuelle sur la période 2012-2016 (dont un peu moins de 10 000 dans le cadre des titres-services).

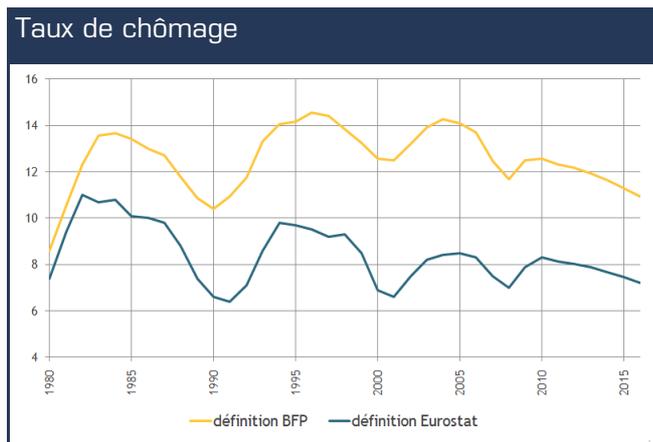
Emploi et taux d'emploi



Compte tenu d'une hausse de l'emploi des administrations publiques, l'emploi total augmenterait de 43 000 unités en 2011 et de 48 000 unités en moyenne par an sur la période 2012-2016. Le taux d'emploi, tel que défini dans le cadre de la stratégie EU 2020, passerait ainsi de 67,6 % en 2010 à 69,7 % en 2016 ; à politique inchangée, un écart important subsisterait néanmoins par rapport à l'objectif de 73,2 % que la Belgique s'est fixé à l'horizon 2020.

Le nombre de chômeurs reculerait en 2011 de 8 000 unités. La baisse du chômage devrait être un peu moins prononcée en 2012 (3 000 unités) mais s'accé-

lérerait ensuite d'année en année (pour atteindre 16 000 unités en 2016). Le chômage baisserait au total de 47 000 unités sur la période 2013-2016 mais toucherait encore 596 000 personnes en 2016. Le taux de chômage passerait ainsi de 12,6 % de la population active en 2010 à 11 % en fin de période (concept administratif, y compris les chômeurs âgés non demandeurs d'emploi). Sur base d'une définition du chômage adéquate pour des comparaisons internationales (concept Eurostat), le taux de chômage passerait de 8,3 % en 2010 à 7,3 % en 2016, alors qu'en 2010 il atteignait 10 % en moyenne dans la zone euro.



La bonne performance du marché du travail tant observée en 2010 que prévue pour 2011 a surpris et donc infirmé le pessimisme ou la prudence de toutes les prévisions successives des deux dernières années. Elle apparaît également comme exceptionnelle comparativement à l'ensemble de la zone euro et à la plupart des Etats membres de cette zone. Si certaines évolutions structurelles du marché du travail belge (répartition sectorielle de la croissance, dynamisme de l'offre de travail) ont contribué à ce résultat, les mesures de politique économique de soutien à l'activité et à l'emploi prises par les autorités se sont révélées particulièrement efficaces, notamment en évitant l'envol du chômage et des sorties prématurées du marché du travail.

Prix et coûts

L'inflation belge, mesurée par l'indice national des prix à la consommation, serait en forte accélération en 2011 (3,5 %). Sous l'influence de la hausse du prix des matières premières, principalement énergétiques et agricoles, l'augmentation des prix et des coûts en Belgique a tendance à dépasser celle de nos principaux partenaires et cela malgré l'encadrement des hausses salariales par la loi relative à la promotion de l'emploi et à la sauvegarde de la compétitivité.

Le projet d'accord interprofessionnel, élaboré par les partenaires sociaux et exécuté par le gouvernement fédéral, n'autorise dans les commissions paritaires aucune hausse du salaire brut hors indexation pour 2011 et limite celle-ci à 0,3 % en 2012. En supposant que la hausse du salaire brut hors index coïncide avec ces li-

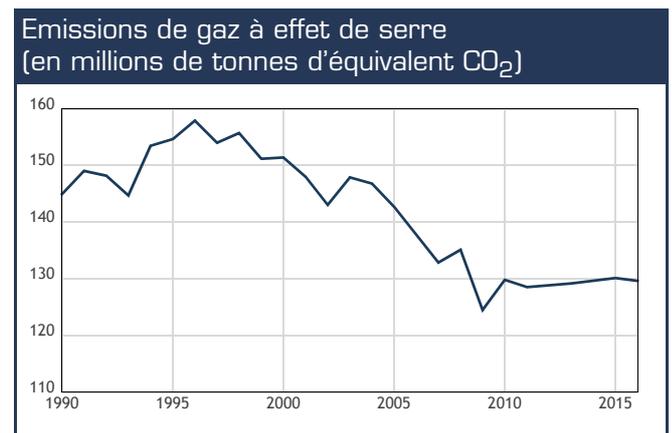
mites fixées, la croissance du coût salarial horaire nominal dans le secteur des entreprises atteindrait 2,8 % en 2011, étant donné une indexation de 3,0 % et une contribution des cotisations sociales légèrement négative. L'année prochaine, la hausse serait limitée à 2,7 % étant donné une indexation plus faible (2,5 %) et une contribution des cotisations sociales qui resterait légèrement négative.

A partir de 2013, si l'on reproduit les modalités habituelles de mise en œuvre des dispositions de la loi, la croissance des coûts salariaux en Belgique serait proche de la croissance moyenne (pondérée) des coûts salariaux dans les trois pays de référence. Ainsi, au cours des quatre dernières années de la projection, le coût salarial horaire nominal progresserait de 3,7 % et le salaire brut hors index de 1,7 % par an en moyenne, ce qui implique une augmentation annuelle moyenne des coûts salariaux par unité produite de 2,4 %.

En conséquence, à moyen terme, à condition de ne pas connaître de nouveaux chocs sur les prix des matières premières, le taux d'inflation se stabiliserait aux alentours de 2 %, limite considérée comme compatible avec la stabilité des prix par la BCE.

Emissions de gaz à effet de serre

Il est déjà acquis que l'objectif en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) prévu par le protocole de Kyoto sera largement rencontré. Sur la période 2008-2012, les émissions de GES atteindraient en moyenne annuelle 129 millions de tonnes d'équivalent CO₂, soit près de 6 millions de tonnes de moins que le niveau maximum prévu.



A l'horizon 2020, la Belgique devra également satisfaire à une série d'objectifs dans le cadre du Paquet Climat-Energie de l'UE. La trajectoire des émissions de GES des secteurs non soumis au régime des permis permettrait de se rapprocher en 2016 de l'objectif d'une réduction de 15 % (par rapport à 2005) de ces émissions assigné à la Belgique. En matière d'énergies renouvelables, la Belgique s'est vu attribuer comme objectif une part de 13 % dans la consommation brute finale d'énergie à l'horizon 2020, alors qu'à politique in-

changée, cette part atteindrait 7,5 % en 2016. En ce qui concerne l'objectif relatif à la part de carburants durables dans le total de la consommation du secteur du transport (10 % à l'horizon 2020), une part de 5,8 % de biocarburants dans la consommation de diesel et d'essence serait atteinte en 2016, à politique inchangée. D'importants efforts seront donc nécessaires en vue de satisfaire ces deux derniers objectifs.

Finances publiques à politique inchangée

En ce qui concerne les finances publiques, le déficit de l'ensemble des administrations publiques, qui atteignait 4,1 % du PIB en 2010, devrait sensiblement baisser en 2011. Compte tenu des informations budgétaires disponibles lors de la clôture de ces «perspectives» il se réduirait à 3,8 % du PIB. On peut donc prévoir que l'objectif consigné dans le Programme de stabilité pour 2011 (-3,6 % du PIB) sera réalisé, éventuellement grâce à quelques mesures complémentaires. En tout état de cause, la prestation budgétaire de la Belgique en 2011 lui permet de tirer son épingle du jeu au niveau de la zone euro : pour l'ensemble de la zone euro, on attend un déficit d'environ 1 % du PIB supérieur à celui de la Belgique et parmi nos trois principaux partenaires seule l'Allemagne enregistrerait un déficit inférieur à celui de la Belgique (en pourcent des PIB correspondants).

A politique constante, le déficit se creuserait sensiblement en 2012 et représenterait - 4,4 % du PIB. Cette augmentation provient essentiellement des conséquences de la hausse de 2011 des taux d'intérêt sur les charges de la dette et sur les recettes d'impôt des sociétés en raison de la hausse des intérêts notionnels (ce qui serait évité en prolongeant le plafond de taux d'intérêt de 2010 et 2011). Le déficit se réduirait progressivement à partir de 2013 pour atteindre - 3,6 % en 2016. Dès lors et même en l'absence de mesures nouvelles, le taux d'endettement public n'évoluerait pratiquement pas (de 97,1 % du PIB cette année à 97,5 % en 2016) et ne franchirait pas la barre symbolique des 100 %. Il n'empêche, la trajectoire de déficit impliquerait des mesures d'assainissement structurelles de l'ordre de 17 milliards d'euros à l'horizon 2015 afin de réaliser l'objectif de retour à l'équilibre en 2015.

L'amélioration graduelle de la situation budgétaire à partir de 2013 proviendrait, en premier lieu, d'une diminution - sur base d'une projection qui prolonge la tendance restrictive observée au cours des dernières années - des dépenses de fonctionnement de l'Etat et du reflux postélectoral des investissements des pouvoirs locaux. L'augmentation des prélèvements obligatoires sur le travail, due à la hausse de l'emploi et des salaires, contribuerait également à cette amélioration. Par contre, les dépenses sociales augmenteraient en pourcent du PIB et les impôts indirects enregistreraient un tassement. Au total sur la période 2013-2016, les dé-

penses primaires devraient reculer de 0,7 % du PIB et les recettes progresser de 0,3 %.

La répartition du solde de financement entre sous-secteurs de l'Etat resterait défavorable au pouvoir fédéral qui verrait son déficit passer à - 3,3 % du PIB en 2011 et à - 3,5 % en 2012. Les comptes de la sécurité sociale seront équilibrés en 2011 grâce à la dotation spéciale versée par le pouvoir fédéral, mais seraient à nouveau déficitaires dès 2012 (-0,5 %). Le déficit serait quasiment identique les années suivantes.

Tableau 2. - Solde de financement des Pouvoirs publics (en pourcent du PIB - définition EDP)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Ensemble des administrations publiques	-4.1	-3.8	-4.4	-4.1	-4.0	-3.8	-3.6
Entité I	-3.2	-3.3	-4.0	-3.9	-4.0	-3.9	-3.9
Pouvoir fédéral	-3.1	-3.3	-3.5	-3.4	-3.5	-3.5	-3.5
Sécurité sociale	-0.1	-0.0	-0.5	-0.5	-0.5	-0.4	-0.4
Entité II	-0.9	-0.5	-0.5	-0.2	0.0	0.1	0.2
Communautés et régions	-0.7	-0.1	0.0	0.1	0.2	0.4	0.5
Pouvoirs locaux	-0.2	-0.4	-0.5	-0.3	-0.2	-0.3	-0.3

Le sous-secteur des communautés et régions verrait son solde s'améliorer nettement en 2011 sous l'impulsion, notamment, d'une forte hausse des moyens reçus en vertu de la Loi spéciale de financement. Il renouerait avec l'équilibre budgétaire dès 2012 et dégagerait ensuite, sous l'hypothèse d'une politique inchangée qui reflète pour partie la politique relativement restrictive menée depuis 2009, des surplus allant jusqu'à 0,5 % du PIB en 2016. Les pouvoirs locaux seraient en déficit sur l'ensemble de la période de projection. Ce déficit serait plus marqué en 2012 (- 0,5 %) compte tenu du cycle électoral des investissements et se stabiliserait par la suite aux alentours de - 0,3 % du PIB. Au total, l'Entité II (Régions, Communautés, pouvoirs locaux) serait quasiment à l'équilibre en 2014 et enregistrerait un surplus de 0,2 % du PIB en 2016.

La hausse des taux d'intérêt en 2011 et les risques de hausse qui pèsent sur les taux d'intérêt futurs montrent, qu'à moyen terme, la soutenabilité des finances publiques reste très vulnérable. Celle-ci ne s'améliorera pas sans un important ajustement structurel et la mise en place d'un pacte de stabilité interne qui répartit les responsabilités de l'effort à fournir entre les niveaux de pouvoir.

La publication "Perspectives économiques 2011-2016" peut être commandée, consultée et téléchargée via le site www.plan.be.

Pour plus d'informations:
Francis Bossier, 02/507.74.43, fb@plan.be
Igor Lebrun, 02/507.73.49, il@plan.be

Principaux résultats macroéconomiques

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyennes de période	
								2005-2010	2011-2016
Demande et production									
(euros chaînés, année de référence 2000)^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée ^a	1,4	1,6	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,2	1,8
- Dépenses de consommation finale des administrations publiques	1,1	1,2	1,7	2,0	1,9	1,8	1,7	1,3	1,7
- Formation brute de capital fixe	-1,8	3,2	3,5	1,6	2,3	2,8	2,1	1,8	2,6
. Entreprises ^b	-1,0	3,1	3,3	3,8	3,4	3,3	2,5	1,6	3,2
. Administrations publiques	-3,1	10,7	7,4	-12,1	-3,3	3,2	2,1	2,3	1,3
. Logements	-3,4	1,1	2,5	1,2	1,3	1,5	1,2	2,3	1,5
- Variations de stocks ^c	-0,5	-0,1	-0,0	-0,0	-0,0	0,0	-0,0	-0,0	-0,0
- Dépenses intérieures totales	0,2	1,7	2,1	1,8	2,0	2,1	1,9	1,4	1,9
- Exportations de biens et services	10,1	4,8	4,5	4,7	4,9	5,0	4,5	2,4	4,7
- Total des utilisations finales	4,5	3,1	3,2	3,1	3,4	3,5	3,2	1,8	3,2
- Importations de biens et services	7,9	4,3	4,4	4,3	4,6	4,8	4,4	2,5	4,5
- PIB	2,1	2,2	2,2	2,1	2,3	2,3	2,0	1,3	2,2
- PIB (prix courants)	3,8	4,3	4,3	4,0	4,3	4,4	4,0	3,3	4,2
- Revenu national brut réel	0,8	0,5	2,1	2,0	2,2	2,2	2,0	1,0	1,8
Prix et taux d'intérêt^(*)									
- Dépenses de consommation finale privée	2,4	3,3	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0	2,3	2,2
- Indice santé	1,7	3,0	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0	2,2
- Formation brute de capital fixe	0,8	1,9	1,7	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,8
- Exportations de biens et services	4,4	4,2	2,1	1,9	2,2	2,3	2,3	2,0	2,5
- Importations de biens et services	6,2	6,2	2,1	1,9	2,2	2,3	2,3	2,4	2,8
- Termes de l'échange	-1,7	-1,9	-0,1	-0,1	-0,0	0,0	0,0	-0,3	-0,3
- Déflateur du PIB	1,7	2,0	2,0	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
- Taux d'intérêt à long terme (à 10 ans, niveau)									
. Nominal	3,4	4,4	4,6	4,8	4,9	4,9	4,9	3,9	4,8
. Réel	1,1	1,0	2,6	2,9	2,9	2,9	2,9	1,6	2,5
- Taux d'intérêt à court terme (à 3 mois, niveau)									
. Nominal	0,4	1,2	2,2	2,3	2,5	2,6	2,7	2,3	2,2
. Réel	-1,9	-2,1	0,1	0,3	0,5	0,5	0,6	-0,0	-0,0
Emploi et chômage									
- Emploi total, en milliers	4466,7	4509,6	4554,7	4603,7	4654,3	4702,2	4748,3	4383,8	4628,8
. Différence, en milliers	28,6	43,0	45,0	49,1	50,6	47,9	46,1	44,7	46,9
. Variation en %	0,6	1,0	1,0	1,1	1,1	1,0	1,0	1,0	1,0
- Chômage total, définition BFP, en milliers	653,7	646,0	643,1	636,8	625,9	612,4	596,0	656,5	626,7
. Différence, en milliers	8,0	-7,7	-2,9	-6,3	-11,0	-13,4	-16,4	-9,4	-9,6
- Taux de chômage, définition BFP	12,6	12,3	12,2	12,0	11,7	11,4	11,0	12,8	11,8
- Demandeurs d'emploi, en milliers	564,5	559,8	558,8	553,7	543,1	530,2	514,1	550,7	543,3
. Différence, en milliers	13,6	-4,8	-0,9	-5,2	-10,6	-12,9	-16,1	-1,4	-8,4
- Productivité horaire (branches d'activité marchande) ^(*)	1,0	0,7	0,9	1,1	1,4	1,4	1,2	0,5	1,1
Revenus									
- Taux de salaire horaire réel (branches d'activité marchande) ^(*)	-1,6	-0,3	0,7	1,2	1,8	2,0	1,6	0,3	1,2
- Coût salarial unitaire (branches d'activité marchande) ^(*)	-0,3	2,1	1,8	2,1	2,4	2,6	2,5	2,1	2,2
- Revenu disponible réel des particuliers ^(*)	-0,1	0,8	2,0	1,7	2,0	1,9	1,8	1,5	1,7
- Taux d'épargne des particuliers ^a	17,0	16,3	16,4	16,3	16,4	16,5	16,4	16,6	16,4
- Masse salariale en % du revenu national	51,3	51,4	51,3	51,5	51,8	52,1	52,3	50,6	51,7
- Taux de marge des entreprises ^d	30,0	29,9	30,1	30,0	29,8	29,5	29,3	29,8	29,7
- Taux de rentabilité brute du capital ^e	17,3	17,6	18,0	18,3	18,5	18,7	18,7	17,1	18,3

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Moyennes de période	
								2005-2010	2011-2016
Finances publiques									
- Taux de prélèvement obligatoire ^(**)	43,4	43,8	43,6	43,6	43,6	43,8	44,0	43,5	43,7
- Capacité(+) ou besoin de financement(-) de l'ensemble des administrations publiques									
. en milliards d'euros	-14,8	-14,4	-17,2	-16,8	-16,9	-16,7	-16,7	-8,2	-16,5
. en % du PIB	-4,2	-3,9	-4,5	-4,2	-4,1	-3,9	-3,7	-2,4	-4,0
. en % du PIB (définition EDP) ^f	-4,1	-3,8	-4,4	-4,1	-4,0	-3,8	-3,6	-2,3	-4,0
- Dette publique totale									
. en % du PIB	96,9	97,1	97,8	98,3	98,1	97,7	97,5	91,2	97,7
Balance extérieure									
- Exportations nettes									
. en milliards d'euros	11,5	8,2	8,7	10,2	11,9	13,4	14,8	10,1	11,2
. en % du PIB	3,3	2,2	2,3	2,6	2,9	3,1	3,3	3,1	2,7
- Solde des opérations courantes									
. en milliards d'euros	9,1	5,9	6,3	7,6	9,1	10,5	11,8	8,9	8,5
. en % du PIB	2,6	1,6	1,6	1,9	2,2	2,4	2,6	2,7	2,1
Croissance des branches d'activité^(*) (valeurs ajoutées brutes aux prix de base en volume)									
- Industrie (total), dont	2,7	2,0	2,1	1,6	1,9	1,7	1,3	0,3	1,8
. Industries manufacturières	4,1	1,7	1,9	1,8	1,9	1,9	1,3	-0,5	1,8
. Construction	-0,4	2,8	2,7	1,4	2,1	1,7	1,3	1,7	2,0
- Services marchands, dont	1,8	2,4	2,4	2,6	2,8	2,8	2,5	1,7	2,6
. Transports et communication	0,3	1,2	2,4	2,5	3,1	2,9	2,8	0,6	2,5
. Autres services marchands ^g	2,0	2,6	2,4	2,6	2,7	2,7	2,5	1,9	2,6
- Services non marchands	1,0	0,6	1,7	1,6	1,6	1,6	1,5	0,8	1,4

a. Ménages + ISBL au service des ménages.

b. A l'exclusion des investissements de certaines entreprises publiques repris dans la formation brute de capital fixe des Administrations publiques.

c. Contribution à la variation du PIB.

d. Excédent brut d'exploitation en pour cent de la valeur ajoutée aux prix de base - secteur marchand hors agriculture.

e. Excédent brut d'exploitation en pour cent du stock de capital actualisé au coût de remplacement - secteur marchand hors agriculture.

f. Définition EDP: procédure sur les déficits excessifs.

g. Y compris commerce et horeca, crédit et assurances, santé et action sociale.

(*) Taux de croissance en %.

(**) Ensemble des prélèvements fiscaux et parafiscaux rapportés au PIB.